



DÉCLARATION DU SNES-FSU
A LA CAPA DE PROMOTION
A LA HORS CLASSE DES CERTIFIÉES
DU 3 JUILLET 2020

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission Administrative Paritaire Académique,

Cette séance se déroule dans un contexte alarmant pour la vie démocratique au sein de l'Éducation Nationale.

La fin annoncée du paritarisme actée par la Loi Fonction Publique, avec la tenue des toutes dernières instances paritaires, est une remise en cause profonde du statut des fonctionnaires : les représentant.es élu.es se sont vus exclu.es des instances qui gèrent collectivement les grands rendez-vous de la carrière des personnels.

Alors que le mouvement intra-académique prend fin, l'Administration ne peut qu'admettre qu'il s'est déroulé pour la première fois de manière opaque.

Les commissaires paritaires n'y ont pas pris part alors qu'ils sont les seul.es garant.es d'une gestion démocratique, égalitaire et transparente.

En ce qui concerne la CAPA d'aujourd'hui, c'est à une nouvelle attaque que l'on doit faire face : celle de l'Administration contre les personnels qui osent user de leur droit syndical pour défendre leur vision du métier et nos conditions de travail. La situation est bien inédite ! De mémoire de militant.es jamais une CAPA d'avancement n'avait sanctionné des personnels. A ce jour, trois collègues sont menacés d'une opposition à leur avancement à la Hors Classe pour des motifs plus que douteux (un « décalage de comportement » et une « posture professionnelle » à améliorer). Cette opposition est une sanction qui ne veut pas s'avouer, mais les collègues victimes et leurs représentant.es ne sont pas dupes...

Nous ne sommes pas ici au tribunal. Faudrait-il donc que l'on se taise définitivement ? Est-ce là la vision du dialogue social que souhaite promouvoir l'Administration ? Ce n'est pas celle que porte le SNES-FSU qui défend un.e fonctionnaire citoyen.ne engagé.e en faveur d'un service public national d'éducation respectueux de ses personnels comme de ses usagers.

Il nous apparaît alors comme une évidence que les trois oppositions pour acte militant soient levées comme préalable à la tenue de cette CAPA. Nous demandons également la levée de toutes les autres oppositions afin que tout.e enseignant.e puisse poursuivre l'ensemble de sa carrière au moins sur deux grades.

Autour de ce même principe, le SNES-FSU vous a fait parvenir des propositions qui permettent à des collègues certifié.es proches de la retraite de bénéficier de cette promotion à la Hors Classe.